

Loi de 2017 favorisant un Ontario sans fumée



Northeastern
PUBLIC HEALTH
SANTÉ PUBLIQUE
du Nord-Est

Déposition sur l'usage de tabac, de cannabis ou
le vapotage dans les aires sans fumées ni
vapeur

RAPPORT DE TÉMOIN

Santé publique du Nord-Est

169 rue Pine Sud Sac postal 1012,
Timmins, ON P4N 8B7

Tel: 1-877-442-1212

Fax: 705-360-7324

E-mail: inspections@neph.ca

Date de l'infraction : _____

Heure de l'infraction : _____

Nom de l'établissement où la violation a eu lieu : _____

Adresse : _____

Municipalité : _____

Code postale : _____

Nom de la personne fautive : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postale : _____

Date de naissance : _____

Numéro de téléphone : _____

Décrivez ce que vous avez vu (veuillez fournir tous les détails, car vos commentaires vous serviront de notes en cours).

Infraction constatée :

La personne tenait-elle : ☐ Un produit du tabac allumé ? ☐ Une cigarette électronique activée ?
☐ Du cannabis allumé ?

La personne fumait-elle ou utilisait-elle : ☐ Du tabac ? ☐ Une cigarette électronique ?
☐ Du cannabis ?

Existe-t-il une surveillance vidéo de l'infraction ? ☐ Oui ☐ Non (Si oui, veuillez l'inclure dans le rapport du témoin)

En signant le présent document, vous devrez témoigner en cas de procès.

Nom de la personne témoin (en caractères d'imprimerie) : _____

Poste : _____

Numéro au travail : _____

Signature de la personne témoigne : _____

Date : _____

Établissement – À l'usage du bureau Violation antérieure : ☐ Oui ☐ Non Date de la violation : _____	Bureau de santé Porcupine – À l'usage du bureau Avertissement : ☐ Oui ☐ Non Partie I (no d'avis d'infraction provinciale) Partie III : ☐ Oui ☐ Non Date d'émission : _____ Heure : _____
--	--

Avis du Canada- Information sur la lutte contre le tabagisme

Les renseignements sont recueillis sur le présent formulaire en vertu de la Loi favorisant un Ontario sans fumée et ont pour but de faciliter les enquêtes liées au tabac. Les renseignements personnels seront traités comme étant confidentiels et serviront uniquement aux procédures judiciaires. Afin que les exigences en matière de santé publique soient respectées, les renseignements personnels recueillis sur ce formulaire le sont en vertu de l'autorité conférée par l'une ou plusieurs des lois (modifiées) qui suivent et les règlements afférents : la Loi sur la protection et la promotion de la santé L.R.O. 1990 ; la Loi favorisant un Ontario sans fumée, L.O. 2017 ; la Loi de 2013 sur la prévention du cancer de la peau, L.O. 2013 ; La Loi de 2015 pour des choix santé dans les menus, L.O. 2015 ; la Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable, L.O. 2002 ; la Loi de 1992 sur le code du bâtiment, L.O. 1992 ; la Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation, L.O. 2002 ; la Loi sur la protection de l'environnement, L.R.O. 1990 ; et la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, L.O. 1991. Cette collection de renseignements respecte les dispositions de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, L.R.O. 1990, et celles de la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé, L.O. 2004. Les questions sur cette doivent être adressées au gestionnaire de programme, Services de Santé publique du Nord-Est